



## Bon à savoir :

Selon la directive<sup>1</sup> du 1<sup>er</sup> mars 2021, pour les sorties et les week-ends, les règles diffèrent selon les institutions, et la présence d'une immunité chez le résident.

Au retour du résident à l'EMS<sup>2</sup>, les proches fournissent le questionnaire familial complété et il y a deux possibilités...

Si le résident est supposé **immun\***,

1. Pas de confinement au retour
2. Respect des gestes barrières (distance, port du masque, hygiène des mains)

Contrôle des signes cliniques (7 jours)

Si le résident est supposé **non immun\*\***,

1. Pas de confinement au retour
2. **Test à J3 et J7**
3. Respect des gestes barrières (distance, port du masque, hygiène des mains)

Contrôle des signes cliniques (7 jours)

La direction de l'EMS s'assure que le résident de retour ne partage ni chambre ni repas avec d'autres résidents non immuns

## Rappel :

\*Résidents supposés immuns :

1. Vaccinés avec 2 doses et 2<sup>ème</sup> dose administrée depuis > 14 jours
2. Une infection CoVID19 microbiologiquement documentée (test par PCR ou test Ag), sans tenir compte de la date d'infection

\*\*Résidents supposés NON immuns :

1. Non vaccinés ou vaccinés avec une seule dose
2. Sans infection CoVID microbiologiquement documentée